



Direction de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie
Sous-Direction de la métrologie
DA 04-0083

**Certificat d'approbation C.E.E. de modèle
n° 99.00.462.002.0 du 21 janvier 1999**

**Ensemble de mesurage TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS modèle ZCE 10
pour la livraison par gravité des hydrocarbures**

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée relative aux dispositions communes et aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 71/319/C.E.E. du 26 juillet 1971 relative aux compteurs de liquides autres que l'eau et de la directive 77/313/C.E.E. du 5 avril 1977 modifiée relative aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Communauté économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

FABRICANT :

TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS - 5 rue des Chardonnerets - Z.A.C. Paris Nord II
93290 Tremblay-en-France.

Usine à Falaise (Calvados).

OBJET :

Le présent certificat renouvelle le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 88.0.01.512.2.0 du 10 mai 1988 relatif à l'ensemble de mesurage SATAM modèle ZCE 10 pour la livraison par gravité des hydrocarbures (1) et en transfère le bénéfice à la société TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS.

CARACTÉRISTIQUES :

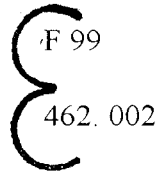
Les caractéristiques et les conditions particulières de vérification de l'ensemble de mesurage faisant l'objet du présent certificat sont inchangées.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INSTALLATION :

L'ensemble de mesurage doit être installé conformément au schéma S2 de l'arrêté du 10 juin 1983 relatif aux ensembles de mesurage pour hydrocarbures montés sur camions-citernes (schémas-types-CEE).

INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont inchangées, l'exception du signe d'approbation C.E.E. de modèle qui est remplacé par le suivant :



DÉPÔT DE MODÈLE :

Les plans et schémas ont été déposés au siège de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Basse-Normandie, à la sous-direction de la métrologie et chez le fabricant sous la référence DA 04-083.

VALIDITÉ :

Le présent certificat est valable jusqu'au 10 mai 2008.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines,

J.F. MAGANA

(1) Revue de métrologie, juin 1988, page 555.